

Note de décryptage

La prise en compte des sécheresses dans les négociations de la CNULCD

A propos de cette note

Cette note est produite par le CARI dans le cadre de l'initiative Désertif'actions 2026. Elle vise à éclairer les OSC sur la prise en compte des sécheresses au sein de la CNULCD et sur les enjeux des négociations sur cette thématique, en prévision de la COP17 (2026).

Sommaire

A propos de cette note	1
La sécheresse, un enjeu majeur des négociations sur l'environnement.....	2
1. L'évolution de la prise en compte de la sécheresse au sein de CNULCD	3
2. La sécheresse : un sujet transversal dans les 3 Conventions de Rio.....	4
Les avancées de la COP16 de la CNULCD sur la sécheresse	5
1. Assurer une gestion préventive des sécheresses au niveau mondial	5
2. Les orientations adoptées par la COP16 sur la sécheresse.....	5
3. Le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse.....	8
Perspectives pour la COP17	9
1. La poursuite des négociations sur les mesures politiques pour assurer une gestion plus efficace au niveau mondial.....	9
2. Le travail en cours sur le nouveau cadre stratégique de la CNULCD post-2030.....	9
3. La prochaine édition du Global Land Outlook.....	9
Conclusion	10





La sécheresse, un enjeu majeur des négociations sur l'environnement

La sécheresse désigne un phénomène naturel qui se produit lorsque les précipitations ont été sensiblement inférieures aux niveaux normalement enregistrés¹, et qui peut affecter toutes régions du monde. La fréquence et la durée des sécheresses ne cessent d'augmenter et engendrent de graves conséquences sociales, écologique et économiques. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) reconnaît la sécheresse comme « la plus complexe et la plus grave des catastrophes météorologiques »².

Chiffres clés :

- Entre 1900 et 2020, la part de la surface terrestre mondiale touchée par la sécheresse a doublé.³
- En 2022, 2 milliards de personnes sont frappées par la sécheresse, 4.7% sont exposées à une sécheresse grave ou extrême et 85% vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.⁴
- La sécheresse sévère touche l'Afrique plus que tout autre continent avec plus de 300 événements enregistrés au cours du siècle passé, soit près de la moitié des épisodes mondiaux.⁵
- D'ici 2050, 75% de la population mondiale sera touchée par la sécheresse et ses conséquences.⁶

Depuis son adoption en 1994, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) représente un engagement multilatéral ayant pour finalité de « lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés, en particulier en Afrique »⁷. Elle est depuis, le seul instrument international qui lie le développement à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS).

Liens entre dégradation des terres et sécheresse :

Le processus de dégradation des terres et l'amplification des effets de la sécheresse sont étroitement liés. En effet, les sols jouent un rôle de réservoir naturel d'eau douce, et constituent la base pour la régulation du cycle de l'eau. Des sols dégradés ne peuvent plus remplir cette fonction.

Un consensus a été établi sur le fait que les mesures visant à réduire les risques face à la sécheresse, incluent les actions pour la lutte contre la désertification et pour la gestion durable des terres et des ressources naturelles (terrestres et hydriques) : « Il existe des liens étroits entre la sécheresse et les terres et les décisions humaines en matière d'utilisation des terres et de changement d'utilisation des terres. Ces liens ont une incidence sur la disponibilité de l'eau et déterminent la résilience des écosystèmes et des hommes à la sécheresse. »⁸

Il est donc impératif de mener des actions pour gérer durablement les terres, éviter leur dégradation et intensifier leur restauration, pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face à la sécheresse.

¹ [CNULCD](#), Article premier

² Note du Secrétariat de la CNULCD, 2024. Suivi des cadres directifs et enjeux thématiques : sécheresse [ICCD/COP\(16\)/15](#)

³ OCDE (2025), [Perspectives mondiales des sécheresses : Évolution, impacts et politiques d'adaptation](#), Éditions OCDE, Paris

⁴ [ICCD/COP\(16\)/15](#) p.3 : d'après les données communiquées dans les rapports de 101 Parties de la CNULCD

⁵ [La sécheresse en chiffres](#), 2022 (UNCCD)

⁶ [Site de la CNULCD](#)

⁷ [CNULCD](#), Article 2

⁸ Rapport du SPI, 2019. [Liens entre la sécheresse et les terres](#).



1. L'évolution de la prise en compte de la sécheresse au sein de CNULCD

Bien que la sécheresse soit citée dans le titre même de la Convention (cf. ci-dessus), la considération et la place de la sécheresse au sein de la CNULCD n'ont pas toujours connu la même importance. Ce n'est qu'à partir de 2007 que la sécheresse est indiquée comme l'un des effets à considérer dans les objectifs la stratégie de la CNULCD pour améliorer les conditions de vie des populations et la préservation des écosystèmes⁹. Dix ans plus tard, c'est à l'issue de la 13^{ème} Conférence des Parties (COP13), qu'une décision sur la sécheresse est enfin adoptée¹⁰ et que le sujet est intégré pleinement dans le cadre stratégique 2018-2030 de la Convention¹¹ qui fixe comme 3^{ème} objectif stratégique « *d'atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables.* »

La sécheresse a alors pris une place plus centrale dans les actions menées par la Convention et dans les négociations entre les Parties. En conséquence, des mesures ont progressivement été mises en place pour inciter les pays à passer de la gestion réactive des crises à des mesures de préparation et d'adaptation à la sécheresse qui réduisent la vulnérabilité et l'exposition des populations à toutes les échelles (nationale, régionale et locale). Ces mesures sont regroupées dans « l'initiative sécheresse » lancée par la Convention en 2018.

L'initiative sécheresse :

Cette initiative a pour objectifs de :

1. *Accompagner les gouvernements dans l'élaboration et la mise en place de leurs propres plans nationaux de lutte contre la sécheresse,*
2. *Mettre en œuvre au niveau régional des actions concertées, par le biais de cadres stratégiques, pour réduire la vulnérabilité et les risques de sécheresse,*
3. *Fournir les ressources aux parties prenantes pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face aux effets de la sécheresse.*

Concernant ce dernier point, une « Boîte à outils sécheresse »¹² a été mise au point par la Convention et ses partenaires dont la FAO, le Partenariat Mondial de l'eau et l'Organisation Météorologique Mondiale. Cette plateforme en ligne met à disposition des parties prenantes, des outils, des méthodes et des données pour permettre le renforcement de l'adaptation et de la résilience des populations et des écosystèmes.

La nécessité d'une solidarité mondiale pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses a émergé dans les discussions au sein de la CNULCD. Plusieurs pays, notamment du groupe Afrique, proposent l'adoption d'un protocole contraignant sur les sécheresses. Pour avancer sur ce sujet, un groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse a été mis en place à l'issue de la COP14 (New Delhi, 2019)¹³, pour étudier les possibilités d'adopter des mesures politiques qui peuvent permettre de lutter plus efficacement contre la sécheresse dans le cadre de la Convention en adoptant une approche intégrée de réduction des risques de catastrophes et d'augmentation de la résilience des populations, des économies et des écosystèmes. Le groupe de travail a été renouvelé à l'issue de la COP15 (Abidjan, 2022), afin de poursuivre ses travaux en vue de la COP16 (Riyad, 2024).

⁹ Décision 3/COP.8 : Plan-cadre stratégique décennal de mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

¹⁰ Décision 29/COP13 : Plaidoyer politique sur la Sécheresse

¹¹ Décision 7/COP 13 : Futur cadre stratégique de la Convention

¹² [Boîte à outils sécheresse de la CNULCD](#)

¹³ Décision 23/COP14



2. La sécheresse : un sujet transversal dans les 3 Conventions de Rio

Si la sécheresse est un enjeu majeur des négociations au sein de la CNULCD, sa prise en compte dans les Conventions sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et sur la Diversité Biologique (CDB) devient de plus en plus importante.

Dans les négociations sur le climat

L'augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses sont perçues comme des conséquences directes du changement climatique. Les discussions se focalisent davantage sur la limitation des émissions de gaz à effets de serre et le renforcement des actions d'adaptation pour faire face aux événements climatiques extrêmes. Les actions d'adaptation promues ont pour objectif de réduire la vulnérabilité des populations et des écosystèmes à travers par exemple, l'amélioration de la gestion des ressources en eau et la résilience agricole. Par ailleurs, les discussions autour du financement climatique intègrent souvent des mesures spécifiques liées à la gestion des ressources en eau et à la prévention des crises liées à la sécheresse. Ces financements peuvent être alloués à différents projets aidant à améliorer l'accès à l'eau potable, la gestion durable des ressources en eau, ou la résilience des productions agricoles face aux périodes de sécheresse.

Dans les négociations sur la diversité biologique

Les discussions vont principalement prendre en compte les effets des sécheresses sur les écosystèmes et les services qu'ils rendent, regroupés sous la notion de « Services écosystémiques »¹⁴. Les mesures encouragées vont alors inclure des actions de restauration des écosystèmes dégradés et la protection d'espèces vulnérables.

Une synergie entre les trois Conventions de Rio pourrait alors apparaître comme une opportunité pour amplifier l'action mondiale face aux sécheresses, en tenant compte de l'interconnexion des enjeux de dégradation des terres, des eaux, et des écosystèmes, ainsi que des changements climatiques. Cependant, lors de la COP16 de la CNULCD, les débats ont été très nourris sur la manière d'aborder le changement climatique et les autres facteurs de sécheresse sans diluer la question dans les débats sur le climat et risquer d'accroître les difficultés d'accès à des financements spécifiques à la sécheresse.

¹⁴ Cette notion utilisée dès les années 70 dans les sciences de la conservation, désigne « les bénéfices offerts par la nature, les espèces vivantes et les écosystèmes, aux populations humaines. »



Les avancées de la COP16 de la CNULCD sur la sécheresse

Durant la 16^{ème} Conférence des parties (COP16) de la CNULCD qui s'est déroulée du 02 au 13 décembre 2024 à Riyad en Arabie Saoudite, la sécheresse a constitué un sujet central des négociations entre les Parties. La tenue d'un dialogue ministériel de haut niveau sur la résilience à la sécheresse a notamment permis d'attirer l'attention politique sur cette thématique.

1. Assurer une gestion préventive des sécheresses au niveau mondial

Lors de la COP16, les discussions se sont poursuivies sur l'adoption de mesures politiques pour gérer plus efficacement la sécheresse dans le cadre de la Convention. Ces discussions ont été alimentées par le rapport du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse¹⁵ qui détaille 7 options possibles pouvant être combinées : amendement à la convention, cadre mondial pour la résilience face à la sécheresse, protocole, etc.

Les Parties ont débattu sur l'adoption d'une ou plusieurs de ces différentes options, mais les négociations n'ont pas pu aboutir, faute de consensus. Plusieurs Parties, dont le groupe Afrique, ont continué à plaider pour l'adoption d'un protocole contraignant, tandis que d'autres groupes, notamment les pays européens et l'Union Européenne, favorisent l'option d'un cadre mondial pour la résilience à la sécheresse, à l'instar du cadre de Kunming-Montréal sur la biodiversité¹⁶.

Protocole contraignant

C'est un instrument juridiquement contraignant qui permettrait de mettre en place une approche juridique large et globale de la lutte contre la sécheresse. Cet instrument impose des obligations en termes de mises en œuvre, suivi et mobilisation de ressources notamment financières, aux États Parties (donateurs) signataires.

Cadre mondial

Il définit un objectif au niveau mondial, des cibles et des délais de mise en œuvre. Il propose des mesures pour atteindre l'objectif fixé et des systèmes de suivi et d'apprentissage. Le cadre mondial représente un instrument stratégique non contraignant qui permettrait d'orienter la mise en œuvre des politiques et initiatives sur la sécheresse.

En dépit des ambitions affichées par la COP sur le sujet de la sécheresse, les négociations n'ont pas abouti à l'adoption d'un cadre global. Le sujet reste néanmoins sur la table, puisque la COP16 a décidé la mise en place d'un groupe de travail *ad hoc* qui poursuivra les négociations entre 2025 et 2026 afin de proposer un instrument global, contraignant ou non-contraignant, qui puisse être adopté lors de la prochaine COP. La COP16 a aussi tracé l'architecture autour de laquelle cet instrument doit être bâti.

2. Les orientations adoptées par la COP16 sur la sécheresse

Si la question d'un instrument global pour agir plus efficacement sur la sécheresse n'a pas abouti, les Parties de la CNULCD ont partagé le constat que les sécheresses ont de graves conséquences sur les populations et les écosystèmes de toutes les régions du monde, et qu'une solidarité et une coopération mutuelle à l'échelle de la planète s'avèrent nécessaires (11/COP16).

¹⁵ Rapport du groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse - [ICCD/COP \(16\)/20](#)

¹⁶ Décision 4 de la COP15 de la CBD : [Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal](#)



Face à l'augmentation de la fréquence et de la durée des sécheresses, la COP16 a réaffirmé la nécessité d'adopter des approches proactives, pour passer de la gestion de crises à des mesures de préparation et d'adaptation à la sécheresse qui réduisent la vulnérabilité des populations¹⁷. Le corpus des décisions de la COP16 relatives à la gestion de la sécheresse et au renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes intègre des orientations politiques, scientifiques et opérationnelles afin de poursuivre l'action de la CNULCD.

Adoption de stratégies de gestion proactives des sécheresses

La COP16 invite les Parties à améliorer l'anticipation des sécheresses et à opérationnaliser leurs plans d'actions en menant des programmes et projets de lutte contre la sécheresse (3/COP16). A cette fin, les mesures globales et intégrées sont à privilégier pour lutte contre la désertification et la sécheresse. Ces mesures peuvent inclure :

- La mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques (7/COP16).
- L'amélioration de la santé des terres et des sols agricoles afin de lutter contre la dégradation des terres tout en renforçant la résilience face à la sécheresse (19/COP16).
- La promotion d'un développement territorial durable, notamment des mécanismes de gouvernance inclusifs, pour lutter contre la désertification et la sécheresse, et créer des perspectives sociales et économiques de nature à accroître la résilience des zones rurales (23/COP16).
- La gestion durable des parcours en reconnaissant le rôle essentiel que ceux-ci jouent dans la résolution des principaux problèmes liés à la sécheresse (29/COP16).

Les décisions de la COP16 appellent en outre à l'intégration de tous les groupes vulnérables dans les processus de décision ayant trait à la gestion des sécheresses, et à prendre en compte les droits fonciers dans la lutte contre la sécheresse (28/COP16). A ce titre, la COP16 recommande aux Parties de remédier aux conséquences de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en tant que facteur de migration, notamment en favorisant la restauration des terres et écosystèmes dégradés et en facilitant l'accès à la propriété foncière, pour contribuer à la création d'emplois dans les zones rurales et donner des moyens d'action aux peuples autochtones, aux collectivités locales, aux femmes, aux personnes handicapées, aux jeunes et aux autres personnes en situation de vulnérabilité (23/COP16).

Pour appuyer les Parties, la COP16 invite le Secrétariat et le Mécanisme mondial à aider les pays à mobiliser des appuis techniques et financiers en faveur de projets et programmes de lutte contre la sécheresse (3/COP16).

L'Interface Science-Politique de la CNULCD (SPI) a recommandé aux Parties mettre en œuvre des approches intégrées¹⁸ de gestion durable des terres et des ressources contribuant à renforcer la résilience à la sécheresse, s'adapter et réduire les effets de l'aridité¹⁹.

Sécheresse, aridité : de quoi parle-t-on ?

Contrairement à la sécheresse qui est un phénomène temporaire lié à un manque exceptionnel de précipitations, l'aridité représente une condition permanente des régions marquées par des précipitations faibles.

¹⁷ Déclaration politique de Riyad adoptée par la COP16

¹⁸ Au sein de la CNULCD, «l'approche intégrée» est une méthode holistique et collaborative pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, en utilisant des stratégies variées intégrant tous les secteurs et les acteurs concernés, les questions de genre et prenant en compte les conditions spécifiques à chaque territoire.

¹⁹ Décision 16/COP16



Renforcer le suivi et l'évaluation des effets des sécheresses

La COP16 demande au secrétariat de la CNULCD de collaborer avec les autres conventions de Rio en vue de recenser les indicateurs pertinents qui établissent des liens entre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, l'appauvrissement de la biodiversité et les changements climatiques (11/COP16).

Financement de la lutte contre la sécheresse

Afin de soutenir l'action des Parties, la COP16 invite le Mécanisme mondial à collaborer avec les organisations régionales, pour mobiliser des ressources en vue de l'élaboration de projets multinationaux visant entre autres à lutter contre la sécheresse (3/COP16). Ils sont également priés de recenser et promouvoir les possibilités d'investissements à impact et les mécanismes financiers novateurs permettant entre autres d'améliorer la résilience face aux sécheresses (6/COP16).

Les pays développés, les organisations financières internationales, les OSC et le secteur privé sont invités à contribuer, financièrement ou en nature, aux partenariats de portée mondiale, ainsi qu'à la coopération régionale et bilatérale, afin de lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (8/COP16).

La COP16 demande au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de renforcer l'appui apporté aux pays pour lutter contre la sécheresse dans le cadre des ressources programmées sur le domaine d'intervention « dégradation des terres » (9/COP16). Il s'agit de soutenir la mise en œuvre des plans nationaux d'action, en mettant l'accent sur l'amélioration des systèmes d'alerte précoce, de préparation, d'atténuation et de redressement, de remise en état et de suivi, et sur l'intensification des efforts de renforcement des capacités.

Le FEM fait preuve d'une attention accrue à l'adaptation et la lutte contre la sécheresse. Son 9^{ème} cycle de financement (2026-2030) devrait financer des projets soutenant l'atténuation des impacts des sécheresses et favorisant une gestion proactive des sécheresses. Enfin, la COP16 invite le FEM à prendre en considération des indicateurs relatifs à la sécheresse dans son système d'évaluation de Bénéfices pour l'Environnement Mondial (9/COP16).

Les Bénéfices pour l'Environnement Mondial

(Global Environmental Benefits)

Il s'agit d'un concept utilisé dans le cadre de projets environnementaux financés par des organisations internationales, telles que le FEM. Ce concept fait référence aux avantages significatifs et mesurables pour l'environnement mondial résultant de projets ou d'initiatives spécifiques. Ces bénéfices vont au-delà des avantages locaux ou nationaux et contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement à l'échelle mondiale.

Renforcement de capacités et transfert de connaissances

La CNULCD fournit des efforts pour générer et mettre à disposition des connaissances sur les sécheresses et les moyens d'y faire face. Aussi, la COP16 réitère la recommandation aux Parties d'utiliser la boîte à outil sécheresse²⁰ pour élaborer des plans et renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face aux impacts des sécheresses (2/COP16).

La COP16 demande au secrétariat de compléter son corpus de connaissance en œuvrant à une meilleure évaluation des conséquences différenciées de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles (25/COP16).

²⁰ [Boîte à outils sécheresse de la CNULCD](#)



En collaboration avec le secteur privé, le secrétariat est également prié d'élaborer les bonnes pratiques et orientations de lutte contre la sécheresse.

Toutes les parties prenantes de la CNULCD (dont les OSC) travaillant aux différentes échelles, locale, nationale et régionale, sont invitées à renforcer les communautés d'apprentissage et alimenter les pratiques sur le Nexus « terre, climat et sécheresse »²¹ avec les savoirs et savoir-faire traditionnels des communautés locales (17/COP16).

Les Parties, le secteur privé et les organes internationaux sont invités à faciliter le transfert de connaissances et de technologies favorisant la gestion et l'utilisation durables des terres et des ressources en eau qui contribuent au renforcement de la résilience (18/COP16).

Enfin, la COP16 demande au secrétariat de renforcer la capacité des pays en développement à conduire des évaluations quantitatives des risques de sécheresse, de l'exposition à la sécheresse et de la vulnérabilité à la sécheresse²².

3. Le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse

Durant le dialogue politique de haut niveau sur la résilience à la sécheresse, tenu le 2 décembre 2024 à la COP16, l'Arabie Saoudite a annoncé le lancement du Partenariat mondial pour la résilience à la sécheresse, qui constitue un fond sous forme de prêts visant à aider les 80 pays les moins avancés à se renforcer pour faire face à la sécheresse. Il a pour objectif de soutenir les efforts mondiaux dans la lutte proactive contre les sécheresses. Ce fond est programmé sur 10 ans et intègre des engagements financiers de l'Arabie Saoudite et de plusieurs banques de développement, totalisant déjà 12,15 milliards de dollars américains.

Son cadre stratégique vise principalement à :

- Soutenir l'élaboration des projets et les politiques nationales de lutte contre la sécheresse ;
- Apporter aux pays des prêts et cofinancements pour des projets de résilience à la sécheresse ;
- Soutenir la mise en place d'une plateforme de connaissances pour faciliter l'apprentissage et la coordination.

Le secrétariat de ce Partenariat mondial est hébergé par la CNULCD et sa gouvernance est assurée par un Comité de pilotage composé de représentants d'agences des Nations Unies, de pays donateurs et bénéficiaires de la CNULCD, d'institutions financières, d'organisations internationales, du secteur privé et de la société civile.

La conférence inaugurale du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience à la sécheresse (Juin 2025, Cologne), a mis en avant l'importance des systèmes d'alerte précoce, d'un financement mieux coordonné et plus accessible, ainsi que de l'engagement du secteur privé. Elle a également rappelé la nécessité de développer des solutions adaptées aux besoins locaux. De plus, la conférence a insisté sur la mise à jour des plans nationaux de lutte contre la sécheresse, le renforcement des systèmes de données et la collaboration régionale.²³

²¹ Le nexus terre, climat et sécheresse souligne l'importance de gérer ces trois éléments de manière intégrée pour atteindre une durabilité environnementale et une résilience aux changements climatiques. Les conventions de Rio encouragent une approche coordonnée pour aborder ces défis interconnectés.

²² Décision 2/COP16

²³ [Rapport de la Conférence inaugurale du Partenariat de Riyad pour la résilience face à la sécheresse](#)

Perspectives pour la COP17

1. La poursuite des négociations sur les mesures politiques pour assurer une gestion plus efficace au niveau mondial

Les négociations n'ayant pas abouti lors de la COP16, l'adoption d'un protocole, cadre ou d'une décision politique de la CNULCD, sera à nouveau à l'ordre du jour. Les Parties sont divisées entre les tenants d'un protocole juridiquement contraignant sur la sécheresse (notamment les pays du Groupe Afrique) et les tenants d'un cadre mondial sur les sécheresses (notamment les états d'Europe de l'Ouest et des Autres Groupes).

2. Le travail en cours sur le nouveau cadre stratégique de la CNULCD post-2030

Un groupe de travail intergouvernemental dédié à l'élaboration du cadre stratégique de la CNULCD post-2030 a été mis en place. Conformément aux [décisions 4 et 7 de la COP16](#) ce groupe de travail intergouvernemental a deux objectifs principaux d'ici la COP17 (Oulan-Bator, août 2026) :

- Identifier les éléments clés (avec leurs objectifs et cibles) pour le nouveau cadre stratégique post-2030 sur la base des résultats du [rapport de l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2018-2030](#) et des décisions prises durant la COP16.
- Mener une analyse détaillée des indicateurs actuels rattachés aux rapports des pays sur les objectifs stratégiques 2018-2030 de la CNULCD, dans le but de rendre les indicateurs plus pertinents pour le cadre stratégique post-2030, tout en prenant en compte leur facilité de compréhension et leur adéquation avec les capacités des Parties.

Le groupe de travail intergouvernemental dédié à l'élaboration du nouveau cadre stratégique de la CNULCD, devra soumettre un rapport intermédiaire qui sera présenté aux Parties, aux organisations intergouvernementales et aux groupes régionaux lors de la 23^{ème} session du comité d'examen de la mise en œuvre de la Convention Désertification (CRIC23). A cette occasion une consultation des parties prenantes de la CNULCD sera menée, pour alimenter le rapport final du groupe de travail qui sera présenté aux Parties de la CNULCD lors de la COP17.

⇒ La construction du nouveau cadre stratégique de la Convention représente une opportunité que les organisations de la société civile (OSC) doivent saisir pour faire entendre leurs recommandations sur les enjeux de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Un représentant des OSC est membre, en tant qu'observateur, de ce groupe de travail²⁴.

3. La prochaine édition du Global Land Outlook

Le Global Land Outlook (GLO) est une publication importante de la CNULCD. C'est un rapport stratégique qui examine les tendances actuelles et futures de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi que leurs impacts sur la sécurité alimentaire, la biodiversité, le changement climatique et les moyens de subsistance des populations.

En fournissant des données et analyses scientifiques récentes, c'est un outil qui vise à informer et inspirer les décideurs politiques, et autres parties prenantes, sur les enjeux et les solutions apportées par la gestion durable des terres.

²⁴ M. Emmanuel Seck, ENDA Tiers-Monde (Sénégal)



L'interface Science Politique (SPI) de la CNULCD, va prendre la direction scientifique de la 3^{ème} édition du GLO qui sera présentée lors de la COP17. Cette nouvelle édition est développée dans un contexte d'aggravation des phénomènes climatiques extrêmes, de la dégradation des sols, de perte de biodiversité et des inégalités, autant de conditions qui menacent les systèmes vitaux. Aussi le GLO3 sera centré sur la **résilience des systèmes couplés terre-eau-population**. Il devra fournir une **feuille de route scientifique et orientée vers l'action** pour mettre à l'échelle des solutions fondées sur les terres qui répondent aux enjeux intégrés de sécheresse, de pénurie d'eau, de dégradation des sols tout en préservant la sécurité humaine.

Si elle ne traite pas uniquement de l'enjeu de la sécheresse, la nouvelle édition du GLO devrait néanmoins mettre en évidence des solutions concrètes pour améliorer la résilience des populations et écosystèmes face aux crises. Les OSC pourront se saisir de ces solutions pour les compléter et les promouvoir auprès de leurs décideurs nationaux et lors des négociations de la COP.

Conclusion

Lors de la COP17 de la CNULCD en 2026, l'adoption d'un mécanisme politique permettant de gérer plus efficacement les sécheresses au niveau mondial représentera probablement l'enjeu critique des négociations. Pour éviter un nouveau *statu quo* sur le sujet des sécheresses, les Parties devront trouver un terrain d'entente pour adopter l'une des options proposées par le groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse. Un **protocole contraignant** ou un **cadre mondial pour la résilience face à la sécheresse** étant les deux options promues par les groupes de Parties. Ce débat étant hautement sensible, il est peu probable que les OSC accréditées à la Convention soient en mesure de peser sur l'adoption de l'une ou l'autre des options, d'autant qu'il n'existe pas de consensus au sein de la société civile. En revanche, la contribution de la société civile est souhaitable (et explicitement sollicitée par certaines Parties) en ce qui concerne les priorités, contenus et cibles à intégrer dans l'une ou l'autre des options.

Les organisations de la société civile devront également être attentive aux discussions concernant l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la mise en œuvre de la CNULCD, qui intégrera les enjeux de sécheresses. Cette nouvelle stratégie devra prendre en compte les enjeux du terrain que les OSC font remonter.

Le Partenariat de Riyadh sur la Sécheresse, en cours de construction, constitue une autre cible de plaidoyer. Les financements au titre de ce partenariat seront destinés aux états, mais les OSC peuvent veiller à ce que les lignes directrices de ce fonds intègrent un certain nombre d'aspects tels que l'inclusion des communautés vulnérables, des garanties environnementale et sociales, la prise en compte des droits fonciers, etc.

Enfin, les discussions sur la sécheresse sont finalement transversales aux autres sujets discutés lors de la COP. Lors de la COP17, les OSC auront donc de multiples occasions de se faire entendre sur les conséquences des sécheresses sur les communautés qu'elles accompagnent, et sur les solutions à déployer pour permettre aux populations d'anticiper les sécheresses et de gérer leurs effets.

[A consulter :](#)

Note de décryptage sur la prise en compte de la sécheresse au sein de la CNULCD, réalisée par le CARI dans le cadre de la participation à la COP16 :

https://www.cariassociation.org/fiche_ressource/la-secheresse-note-de-decryptage/

 **Désertif'actions**

 **Désertif'actions**

Organisé par



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



**OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL**

Avec l'appui de



Avec le soutien financier de

